



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2025-6. INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE À ENREGISTREMENT - CONSULTATION DU PUBLIC - SOCIÉTÉ CAUDALIE :

Monsieur le Maire expose :

La société CAUDALIE a formulé une demande d'enregistrement, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, concernant l'extension de son installation existante aux fins de capacité d'entreposage et de création d'une unité de production et de conditionnement de produits cosmétiques, sur le territoire de la commune de Gidy (45520).

Le dossier de demande, déclaré complet et régulier, fera l'objet d'une consultation du public du 6 janvier au 2 février 2025 inclus, suivant les formes prévues aux articles R.512-46-11 à R.512-46-15 du code de l'Environnement. Vous trouverez ci-joint copie de l'arrêté préfectoral prescrivant cette consultation.

Le territoire de la commune est inclus dans le périmètre, mentionné à l'article R.512-46-11 précité, de 1 kilomètre autour du lieu d'implantation du projet.

Par arrêté du 10 décembre 2024, Madame la Préfète du Loiret a prescrit la consultation du public.

Le dossier correspondant sera consultable et téléchargeable pendant toute la durée de la consultation du public sur le site Internet des services de l'État dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-encours-et-a-venir> ;

Aux termes du code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier.

Conformément à l'article R.512-46-11, cet avis devra être exprimé et être communiqué à la Préfecture du Loiret au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public soit le 16 février 2025.

Passé cette date, l'avis ne pourra plus juridiquement être pris en considération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de l'entreprise CAUDALIE.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues
aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

